LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS
Compagnie de Publication des marchands détaillants du Canada, Limitée,
Téléphone Est 1184 et Est 1185. MONTREAL.
Bureau de Montréal: 80 rue Saint-Denis.

ABONNEMENT { Montréal et Banlieue . . $3.00 / Canada . . . . . $2.50 / Etats-Unis . . . . . $3.00 / Union postale, frs . . . . 20.00 } PAR AN.

Circulation fusionnée { LE PRIX COURANT / Le Journal des Marchands détaillants / Liqueurs et Tabacs / Tissus et Nouveautés }

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.
A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement à nos bureaux, quinze jours au moins avant la date d'expiration l'abonnement est continué de plein droit.
Toute année commencée est due en entier.
L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont pas payés.
Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait payable au pair à Montréal.
Chèques, mandats, bons de Poste doivent être faits payables à l'ordre du Prix Courant.
Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit:
"LE PRIX COURANT", Montréal.

Fondé en 1887 — LE PRIX COURANT, vendredi 10 mai 1918 — Vol. XXXI—No 19

LE CIGARE A 5 SOUS ET LA NOUVELLE TAXE

Comme nous l'avons déjà annoncé la semaine dernière, les cigares ont subi une hausse de taxe de $3.00 à $6.00 le 1,000 qui vient s'ajouter à la taxe primitive dont le cigare était déjà grevé.

Cette augmentation de taxe n'a pas manqué de causer un certain émoi dans le commerce de tabac au détail et les effets s'en sont déjà fait ressentir de façon fort désagréable.

Et d'abord ,il est à remarquer que cette taxe affecte surtout le cigare à 5c qui se trouve proportionnellement beaucoup plus atteint par cette mesure que le cigare plus cher qui ne paye cette augmentation que suivant le nombre et non en proportion de sa valeur.

Parmi les cigares ainsi désavantagés par la taxation nouvelle, nous remarquons principalement: le Peg Top, l'Artiste, le Stonewall, le Grand Mother, le Lord Tennyson, qui sont tous des cigares bon marché pour lesquels le surplus de taxe est plus pesant que pour les cigares d'un prix plus élevé et d'une marge de profit plus considérable.

Devant l'annonce de cette taxation nouvelle, plusieurs manufacturiers de cigares à 5 sous ont cru bon de faire savoir au public, à grand renfort de publicité, que malgré cette taxe supplémentaire, leurs cigares continueraient à se vendre au prix précédent de 5 cents. La chose peut sembler étrange. Cette déclaration équivaut en somme à un aveu, de la part des manufacturiers que les produits vendus autrefois 5 cents n'avaient pas en réalité cette valeur marchande, puisque malgré le poids d'un impôt nouveau, relativement considérable, ils peuvent vendre au même prix leurs marques connues et répandues dans tout le Canada. Cette manière d'agir n'est pas, nous semble-t-il, pour affermir la confiance du public vis-à-vis de ces marques. Il est incontestable qu'il faut que ce supplément de taxe sur les cigares soit payé par quelqu'un et peut-être les manufacturiers ont-ils l'intention, en annonçant le maintien de leurs prix de 5c, de faire supporter le surpoids de la taxe au détaillant en réduisant sa marge de profit qui était déjà pourtant réduite à l'extrême limite. On voit dans quelle situation difficile et injuste se trouve ainsi placé le détaillant de cigares. Le public éduqué par l'annonce des journaux quotidiens exige le cigare à 5 sous comme par le passé, alors que le distributeur se trouve dans l'impossibilité matérielle de le lui fournir en faisant un profit raisonnable qui lui permette de gagner sa vie et de payer ses dépenses de magasin. Les marchands de cigares ne peuvent pas accepter pareilles conditions; ils ne sont pas en affaires uniquement pour faire la fortune des manufacturiers et se précipiter eux-mêmes, délibérément vers la ruine. Et puisque les circonstances leur dictent une augmentation des prix de détail, ils ne doivent pas hésiter à débiter l'ancien cigare à 5 sous, à 6 sous ou 7 sous, de façon à faire un profit raisonnable et cela en dépit de toute campagne publicitaire tendant à empêcher cette augmentation, on ne peut plus justifiable cependant. Nous avons là une occasion nouvelle de voir une coopération plus étroite s'établir entre le manufacturier, le marchand de gros et le détaillant, dans le domaine du cigare; espérons que ce rapprochement s'établira rapidement pour le plus grand bénéfice de tous et de chacun.

LA FERMETURE DE BONNE HEURE DES MAGASINS DE CAMPAGNE

A propos du mouvement signalé en faveur de la fermeture de bonne heure des magasins de campagne, nous avons reçu plusieurs lettres parmi lesquelles nous détachons la suivante qui résume d'ailleurs en quelques mots l'opinion généralement exprimée par les autres:

"Le Prix Courant",
No 80 rue Saint-Denis,
Montréal, Qué.

Monsieur le Rédacteur:—

J'ai pris connaissance dans votre numéro du Prix